



Loyer ~ Charges

"A quoi sert votre argent !"



LE LOYER :

Sert à financer tout ou partie de l'entretien courant des immeubles et des appartements ainsi que :

- Le gros entretien : travaux de remplacement d'équipements et/ou de matériels, travaux importants qui demandent à être budgétés.
- Les réhabilitations : travaux de mise aux normes et d'amélioration du patrimoine.
- Les résidentialisations : opération qui vise à délimiter les espaces affectés à un ou plusieurs bâtiments en vue d'identifier clairement ceux qui relèvent des espaces publics et/ou privés. Bien souvent, une résidentialisation s'accompagne de travaux de sécurisation des parties communes, de redistribution de locaux et de création de parkings.
- Le vandalisme : acte gratuit de détérioration et de dégradation des parties communes et espace extérieur à l'origine de gaspillage substantiel environ 15% de la somme des loyers perçus par Brennus.



LES CHARGES :

- Les contrats d'entretien (ascenseur, VMC ...)
- Une partie du salaire du gardien et des agents de propreté.
- L'électricité et l'eau des parties communes.
- Les sorties des ordures ménagères.
- Les enlèvements des encombrants.
- L'eau froide.
- L'eau chaude.
- Le chauffage.
- L'entretien des espaces verts : consiste à entretenir les espaces communs à nos locataires : tontes de pelouse, ramassage des feuilles, désherbage chimique et manuel des massifs et des allées, taille des haies et arbustes, plantation de fleurs, arrosage.
- L'entretien ménager : 18 personnes à votre service effectuent un travail quotidien de nettoyage et de remise en état des parties communes, la sortie et la rentrée des conteneurs, le nettoyage et la désinfection des locaux vide ordures, l'enlèvement des objets encombrants, la remise en état des murs, des halls et porches ...

ATTENTION : plus les prestations sont nombreuses (ex : augmentation des prestations de ménages du fait de non respect par certain du travail effectué) plus vos charges augmentent.

Un nouveau service à compter du mois de Septembre : Le paiement du loyer par carte bancaire

L'Accueil Deux lieux pour vous recevoir

- LE SIÈGE : 26, Boulevard Maréchal Foch ~ 89100 Sens
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
du Lundi au Vendredi

Deux hôteses à votre disposition et des chargés de groupe qui vous reçoivent sur rendez-vous

- L'AGENCE : 16, Grande Rue ~ 89100 Sens
de 10h00 à 19h00 sans interruption
du Lundi au Samedi

De larges plages d'ouverture pour nous rendre plus disponibles et vous apporter un meilleur service ; plus particulièrement pour vos demandes de logement et de mutation.

A Votre Service Une équipe à votre disposition



Nouveauté Paiement du loyer par Carte Bancaire

AU SIÈGE

